



Commune Ancourteville sur Héricourt

Informations à la population

Juillet 2020

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 10 juillet 2020

Début de séance 20h30

Sont présents :

Mme le Maire: Mme **LEGRAS** Magalie,

Mme la 1ère adjointe: Mme **GUEVILLE** Alexandra,

Mr le 2ème adjoint: Mr **TERRIER** Mathieu,

Mmes et Mrs les conseillers municipaux: Mr **AUDRAN** Cédric, Mr **LEROUX** Arnaud, Mme **BASILLE** Elsa, Mr **HAVARD** Joachim, Mme **AVENEL** Catherine, Mr **MARTIN** Nicolas, formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées: Mme **SAUTREUIL** Cécile, Mme **VILLENAVE-CHASSET** Johanna

Absent :

Secrétaire de séance : GUEVILLE Alexandra

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé sans remarque.

1. ELECTION DES DELEGUES AUX ELECTIONS SÉNATORIALES

Mme le Maire nous informe que, les élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre 2020. Chaque conseil municipal doit élire à bulletin secret des délégués titulaires des conseillers municipaux (appelés "grands électeurs") et leurs suppléants. La commune d'Ancourteville doit élire 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants.

Avant de procéder au vote, Mme le Maire expose au conseil municipal le fait que chaque membre présent a une sensibilité politique différente et que selon elle, le délégué qui sera élu devra voter en fonction du choix du conseil et non selon ses convictions personnelles.

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité. Il est convenu que lorsque les candidats aux élections sénatoriales seront connus, le conseil municipal se réunira pour procéder à un vote à bulletin secret. Mme le Maire remercie le conseil municipal et celui-ci procède au vote de l'élection du délégué.

L'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (élection au premier ou au second tour) puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

Election du délégué titulaire des conseillers municipaux:

Votants : 9	Exprimés: 9
1 candidat: Mr Nicolas MARTIN	
Résultats: Mr Nicolas MARTIN 9 voix	

Mr Nicolas MARTIN est élu délégué titulaire des conseillers municipaux aux élections sénatoriales.

Election du 1er délégué suppléant des conseillers municipaux:

Votants: 9	Exprimés: 9
1 candidat: Mme Alexandra GUÉVILLE	
Résultats: Mme Alexandra GUÉVILLE: 9 voix	

Mme Alexandra GUÉVILLE est élue 1ère déléguée suppléante des conseillers municipaux aux élections sénatoriales.

Election du 2ème délégué suppléant des conseillers municipaux:

Votants: 9	Exprimés: 9
1 candidat: Mme Catherine AVENEL	
Résultats: Mme Catherine AVENEL: 9 voix	

Mme Catherine AVENEL est élue 2ème déléguée suppléante des conseillers municipaux aux élections sénatoriales.

Election du 3ème délégué suppléant des conseillers municipaux:

Votants: 9	Exprimés: 9
1 candidat: Mme Magalie LEGRAS	
Résultats: Mme Magalie LEGRAS : 9 voix	

Mme Magalie LEGRAS est élue 3ème déléguée suppléante des conseillers municipaux aux élections sénatoriales.

2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Subvention Nature en Fêtes

Madame le Maire nous présente la demande de subvention transmise par Nature en Fêtes, le conseil municipal accorde une subvention d'un montant de 1070€ à Nature en Fêtes, qui est adoptée par 9 voix.

Subvention aux aînés du village

Le conseil municipal accorde une subvention d'un montant de 400€, qui est adoptée par 8 voix et 1 abstention.

Subvention aux anciens combattants du village

Madame le Maire nous présente la demande de subvention transmise par les Anciens combattants du Village, le conseil municipal accorde une subvention d'un montant de 340€ aux Anciens combattants du village, qui est adoptée par 9 voix.

Subvention aux associations hors commune

Tiers	Montant versé en 2019	Proposition 2020
AFSEP (Sclérose en plaques)	40,00	40,00
ASSOCIATION CHARLINE	35,00	35,00
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	35,00	35,00
BANQUE ALIMENTAIRE DU HAVRE	35,00	35,00
CROIX ROUGE FRANCAISE	80,00	80,00
GEIST ET DIM	50,00	50,00
DETENTE ARC EN CIEL	40,00	40,00
A C A F N (Ourville en Caux)	60,00	60,00
AIDE FAMILIALE RURALE (ADMR)	100,00	100,00
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE FRANCOIS VILLON	50,00	50,00
ASSOCIATION TORA C DE CAUX	40,00	40,00
ASSOCIATION SPORTIVE FAUVILLAISE	35,00	35,00
US Héricourt	50,00	50,00
AGIR AVEC BECQUEREL	70,00	70,00
ASSOCIATION DES FIBROMYALGIQUES	30,00	30,00

3. LISTE DES MANIFESTATIONS

Mme le Maire nous présente la demande de Madame le receveur du Trésor Public de lister l'ensemble des manifestations dont les dépenses peuvent être imputées à l'article 623 du budget communal soit l'ensemble des manifestations publiques organisées par la municipalité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'inscription à l'article 623 du budget communal les dépenses relatives aux événements suivants :

- Vœux de la municipalité
- La cérémonie de plantation des arbres
- Le repas communal
- La fête des parents
- Baptême, Mariage, Inhumations
- Fleurissement tombes donateurs
- Cérémonie du 08 Mai
- Cérémonie du 11 novembre
- Noël communal
- Remerciement aux bénévoles (bon d'achat, cadeau ...)
- Article de promotion communale
- Barbecue du CCAS

4. CHEMIN PIETONNIER

L'entreprise BARBAY a réalisé le chemin piétonnier reliant le lotissement du Catelet à l'espace de jeux. Le conseil municipal propose la prolongation de l'accès piéton pour accéder au city stade. Mme le Maire propose un devis complémentaire de l'entreprise BARBAY, d'un montant de 924€ HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte le devis.

5. ACHAT D'UN COMPRESSEUR

Afin de pallier aux besoins de l'agent technique, Mme le Maire propose l'achat d'un compresseur.

Une consultation a été réalisée auprès de deux fournisseurs:

- SETIN: 646.19€ HT
- CHAMPION: 389.30€ HT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de CHAMPION pour un montant de 389.30€ HT afin d'acheter le compresseur d'autant plus que cet appareil est mieux équipé en accessoires.

6. PARTICIPATION A LA DESTRUCTION DES NIDS D'INSECTES

Madame le Maire rappelle qu'une convention avec la société Destruct'Guêpes a été signée en 2019 afin de figer les tarifs d'intervention pour les nids d'insectes. La société intervient dans les 24h, 7j/7.

Les tarifs proposés sont les suivants:

Cas	Intitulé	Tarifs
Cas n°1	Destruction de nid hauteur d'homme	70 €
Cas n°2	Destruction d'un nid en hauteur	90 €
Cas n°3	Déplacement sans destruction pour les causes : nid d'abeille, nécessitant la venue d'un apiculteur ou absence de nid	40 €
Cas n°5	Destruction d'un nid de frelons asiatiques à l'aide du pistolet insecticide longue portée	180 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les règles de participation financière de la commune comme suit :

- Intervention sur habitation ou bâtiments annexes : prise en charge totale par la commune et réglée sur justificatif produit par le demandeur.
- Dans les autres cas : Participation financière fixée à 50% du coût, par intervention, réglée sur justificatif produit par le demandeur.
- La société se doit d'informer le demandeur du tarif d'intervention. La facture sera réglée par la mairie, un titre sera édité afin de recevoir le complément de la participation.
- Participation de la commune uniquement dans le cadre d'une demande faite en mairie. Le demandeur doit être en mesure de présenter un justificatif de la mairie à la société.
- La société se devra d'informer le demandeur du tarif d'intervention dans le cas d'une intervention située à l'extérieur de l'habitation.

RAPPEL : Pour toute participation financière par la municipalité vous devez au préalable venir chercher un « bon de prise en charge » en mairie.

7. TARIF ET REGLEMENTATION DE LA SALLE DES FETES ANDRE CANU

Madame Le Maire informe que le règlement de la salle des fêtes André Canu a été modifié (voir ci-joint) et que suite aux travaux de la salle des fêtes, les tarifs de la location ont été revus.

De plus, le conseil municipal a décidé que les Ancourtevilais ne pourront bénéficier que d'une seule location par an au tarif Ancourtevilais. A partir de cette location, le tarif hors Ancourteville sera appliqué.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que:

- Le syndicat du Caux Central a interrogé la commune sur nos besoins en matière de réserves incendies pour pouvoir participer à un marché subséquent afin de mutualiser les commandes des communes pour pouvoir bénéficier de prix attractifs. La mare située rue du catelet et celle située lotissement du Catelet ont été proposées car elles ne nécessitent qu'un aménagement. Une réflexion sur l'implantation de réserves incendie à d'autres endroits de la commune est en cours.
- La commune a participé au tirage au sort des jurys d'assises qui se fait tous les ans, la réunion a eu lieu le 7 juillet 2020 à 18h00 à Ourville en Caux, les communes tirées au sort sont Thiouville, Le Hanouard et Veule-les-Roses.
- Un conseil d'école a eu lieu le mardi 30 juin 2020 à Beuzeville-la-Guéraud, l'effectifs pour la rentrée 2020/2021 sera de 107 élèves avec une moyenne de 26,8 élèves par classe.(11 PS et 13 MS soit un total de 24 élèves, 17 GS et 13 CP soit un total de 30 élèves, 15/16 CE et 14 CE2 soit un total de 29/30 élèves, 11 CM1 et 12 CM2 soit un total de 23 élèves). Il

y aura une prise en charge d'élèves de GS l'après-midi pendant la sieste des PS par Mme Martin afin de soulager Mme BASIRE.

Compte tenu de la crise du COVID-19 un certain nombre de manifestations ont été annulées : photo de classe, Kermesse, spectacle Oz pour les CM, sortie de fin d'année, cours de natation, course d'orientation, 2^{ème} cycle de voile, spectacle de théâtre, « nettoyons la nature ». Il y a tout de même eu le 30 juin 2020 une rando-contes dans Beuzeville la Guérard qui a été financée par l'association « Poulou'caux ».

Le SIVOS a versé une subvention de 1500 € pour la coopérative scolaire.

Durant la période de confinement l'école a accueilli entre 2 à 8 enfants par jour. A partir du 12 mai : 23 élèves puis à partir du 2 juin entre 45 et 50 élèves et à partir du 22 juin 91 élèves ont été accueillis. Le SIVOS a été remercié pour son investissement dans la gestion de cette crise.

Il y a eu un stage de remise à niveau début juillet qui a été encadré par Mme BASIRE auquel ont participé 3 CM1 et 1 CM2.

Les enfants ont eu leurs livres de prix en fin d'année offert par le SIVOS et un gobelet offert par Poulou'Caux.

- La reprise des visites du logement communal pourront de nouveau avoir lieu suite à l'envoi d'un recommandé avec accusé de réception aux locataires, les visites seront de 17h à 19h.
- Un signalement d'un problème de câble téléphonique nous a été indiqué le vendredi 3 juin à l'entrée d'Ancourteville, face au 435 Route de Vaumare, la réparation a été effectuée le 8 juillet.
- Mme le Maire est passée vérifier l'état de la bétière au fond de la cour de Mme DELAUNAY, un devis de la société "Nature et Paysage" a été demandé, le montant étant de 420€ TTC. Mr Mathieu TERRIER s'est proposé de le faire le samedi matin 12 juillet.
- Afin de soulager l'agent technique dans son travail d'entretien du cimetière (entre autre) des renseignements ont été pris auprès de l'ESAT. Un établissement et service d'aide par le travail est en France un établissement médico-social de travail protégé, réservé aux personnes en situation de handicap et visant leur insertion ou réinsertion sociale et professionnelle.
- Le 29 juin, Mme le Maire a reçu un mail pour une demande d'autorisation de tir d'un feu d'artifice. Après prise de renseignements auprès de la sous-préfecture, du SDIS et de la gendarmerie afin d'obtenir les différentes recommandations nécessaires. Nous avons rencontré les demandeurs sur les lieux le 3 juillet dernier. Après discussion avec les demandeurs et le propriétaire du terrain un accord a été donné.

Madame le Maire questionne le Conseil Municipal sur

- Lors de la réunion du SIVOS, le président M. BREANT a offert à l'association Poulou'Caux des pupitres d'écolier afin de les vendre, Mme le Maire questionne le conseil sur les 4 bureaux qui sont stockés dans le local au stade. Le conseil décide à l'unanimité d'offrir les bureaux à l'association Poulou'Caux afin de les vendre.

La séance est levée à 22h50.

Informations diverses

Allocation voyage scolaire :

Pour les familles dont un ou plusieurs enfants sont concernés par « l'allocation voyage scolaire », vous devez venir déposer vos documents (facture + RIB) en mairie au plus tard le jeudi 30 juillet 2020 afin que les dossiers soient traités le vendredi 31 juillet.

Nouveaux habitants :

Les personnes nouvellement installées dans la commune sont invitées de se faire connaître en mairie lors des horaires de permanence.

Facebook et site internet :

La municipalité vous rappelle qu'un site internet pour la commune d'Ancourteville sur Héricourt est consultable à l'adresse suivante : <https://www.ancourteville-sur-hericourt.fr/>

De plus, afin que chaque administré puisse être au courant des dernières informations, une page Facebook a été créée sous le nom : Mairie ancourteville-sur-hericourt